

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-38
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 avril 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 15 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 30

Nbre de suffrages exprimés : 32

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Armando LOPES. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA Denis NEDEZ. Stéphanie GAUTIER. Omar RABEL. Roland GAMBERI. Coralie GUILLAUME. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

Excusés : Martine LAMBERT. Elodie LERALE

Absents : Anne MAGNIN-FEYSOT

Pouvoirs : Martine LAMBERT donne pouvoir à Lise Vurpillot
Elodie LERALE donne pouvoir à Philippe Gautier

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 8 avril 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Lise VURPILLOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE
DE VALENTIGNEY ET LES FRANCS DU DOUBS / SUBVENTION 2026**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260415-2026-38-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026 .../..

Extrait du registre des délibérations n° 2026 - 38

AVENANT N° 4 A LA CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET LES FRANCAS DU DOUBS/ SUBVENTION 2026

La Ville de Valentigney a signé une convention d'objectifs et de moyens avec les FRANCAS du Doubs pour la période 2024 – 2027.

Conformément à l'article 4.2 de ladite convention, la subvention communale fait l'objet d'un versement mensuel par dixième, de janvier à octobre, sur la base de la subvention allouée l'année N-1 dans l'attente de l'arrêt, par le Conseil Municipal, du montant de la subvention de l'année N.

Il convient désormais d'arrêter le montant de la subvention 2026 à la somme de **420 000 €** et de procéder à l'ajustement des versements mensuels.

Détail de la subvention :

	Part Ville
Droit commun (fonct. Structure)	
Centre de loisirs de Pézole	101 677
Accueil périscolaire	75 937
Animation de la restauration scolaire	63 541
Contrat de Ville	
Accueil périscolaire	43 978
Espace éducatif des Buis	64 328
Accueil libre	68 009
Espace loisirs 9-13 ans	2 530
Montant de la subvention 2026	420 000 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, autorise Monsieur le Maire à :

- **SIGNER** l'avenant n°4 arrêtant le montant de la subvention 2026 allouée aux Francas du Doubs à la somme de 420 000 €

- **PROCEDER** à l'ajustement des versements mensuels

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire

Philippe GAUTIER